

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Le TRENTE-ET-UN MARS deux mil vingt et un, à Dix-neuf heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à HUIS CLOS à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, BATOGÉ Gaëlle, CRINON Anabela, GRZYBOWSKI Lucie, LOUIS Maïté, Karine NOUNTANE

Messieurs BATOGÉ Bruno, GALGANI Mickaël, PIERRU Hugo, SUBLARD Michaël

Secrétaire de séance : Monsieur SUBLARD Michaël

Ordre du jour :

- Adoption du Compte Administratif 2020
- Adoption du Compte de Gestion 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote du budget primitif 2021
- Questions diverses

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire présente son compte administratif 2020 à son conseil qui se détaille comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 273.583,77 €

Recettes : 350.245,40 €

Résultat reporté (recettes) : 413.885,48 €

Résultat de l'exercice : 490.547,11 €

Investissement :

Dépenses : 111.138,75 €

Recettes : 92.836,57 €

Résultat reporté (dépenses) : 107.780,69 €

Résultat de l'exercice : 89.478,51 €

Excédent cumulé de l'exercice 2020 : 580.025,62 €

Madame le Maire donne la présidence à Monsieur Bruno BATOGÉ pour le vote et sort de la salle de conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte le compte administratif 2020.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant l'exactitude des écritures :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié, conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion 2020 de la commune de SAINT-HILLIERS.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 89.478,51 €
- Un excédent de fonctionnement de 490.547,11 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report de l'excédent d'investissement Art.001 du Budget Primitif 2021 : 89.478,51 €

Report de l'excédent de fonctionnement Art.002 du Budget Primitif 2021 : 490.547,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote pour l'affectation du résultat 2020.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire présente son budget primitif 2021 à son conseil qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 720.490,11 €
- Section d'investissement : 977.374,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote pour l'affectation du résultat 2020.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE PUBLIC : Nous informons nos administrés que les horaires pour l'éclairage public resteront pour cet été comme suit : 22h – 5H.

TONTES DANS LES HAMEAUX : Des habitants de la commune ont posé la question sur les tontes irrégulières des hameaux. Madame le Maire explique que l'entretien des Hameaux de la commune est fait par une entreprise privée qui est payée à l'heure. Le contrat pris entre l'entreprise et la commune ne prend pas en charge les talus.

PANNEAU D’AFFICHAGE HAMEAU DE PIVOT

Des habitants signalent que sur le panneau d'affichage Hameau de Pivot il n'y a pas de vitre. Madame le Maire signale que sur ce grand panneau on ne peut pas mettre de vitre mais qu'il existe un petit panneau blanc vitré où sont affichés les comptes-rendus de conseil ou autres.

DEMANDE DE SCOLARISATION POUR LE COLLEGE DE JOUY-LE-CHATEL

Des personnes ont demandé si les enfants de Saint-Hilliers pourront aller au collège de Jouy-le-Chatel.

Madame le Maire explique que ce n'est pas en Mairie de donner des dérogations pour les collèges mais va se renseigner et en reparlera au prochain conseil.

PASSAGE PIETON HAMEAU DE PIVOT

Des personnes ont signalé que le passage piéton au Hameau de Pivot ne se voit plus beaucoup. Madame le Maire Informe que l'employée communale Madame MERY Claudine est en train de repeindre les passages piétons de la commune.

La séance est levée à 20 h 30.

